

COMMUNE DE BARBEREY SAINT SULPICE

CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 31 mars 2026

A la mairie

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DCM2026-0020 : Délégations de compétences du Conseil Municipal en faveur du Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Adoptée à l'unanimité

N° DCM2026-021 : Propositions de noms pour la Commission Communal des Impôts Directs

Adoptée à l'unanimité

N° DCM2026-022 : Désignation des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales

Adoptée à l'unanimité

N° DCM2026-023 : Délibération de principe des dépenses à imputer au compte "623 - Fêtes et cérémonies"

Adoptée à l'unanimité

N° DCM2026-024 : Approbation du Règlement intérieur du Conseil Municipal

Adoptée à l'unanimité

N° DCM2026-025 : Désignation des délégués du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

Adoptée à l'unanimité

Barberey-Saint-Sulpice, le 02 avril 2026,

Le Maire,
Benoît LOUIS



LOUIS